

PRÉFET DE LA SARTHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIETE JP ÉNERGIE ENVIRONNEMENT / SOLEIA LFB.

Demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 7,9 MWc, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et d'une citerne incendie souple, au lieu-dit « L'Épar » sur la commune de La Ferté-Bernard.

Par arrêté N° DCPPAT 2023-0206 du 9 octobre 2023, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 7,9 MWc, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et d'une citerne incendie souple, au lieu-dit « L'Épar » sur la commune de La Ferté-Bernard, déposée le 31 décembre 2021 et complété en août 2023, par JP Energie Environnement / SOLEIA LFB.

Le parc projeté présente une emprise cadastrale de 7,5 hectares et une emprise projet clôturée d'environ 7,1 hectares sur un terrain situé au lieu-dit « L'Épar », sur la commune de La Ferté-Bernard (parcelle ZC 169).

La centrale est constituée de panneaux photovoltaïques au sol, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et d'une citerne incendie souple.

Le projet comprend 15 948 panneaux photovoltaïques répartis sur 40 rangées.

Les structures porteuses des panneaux photovoltaïques seront des travées fixes orientées plein sud de manière à ce que les panneaux puissent capter un maximum d'onde lumineuse pendant toute la journée.

Ces structures de travées fixes sont constituées de support rails métalliques, robustes et résistants dans le temps aux variations de conditions climatiques (normes NV 65 et Eurocodes).

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit trente-trois jours consécutifs, du lundi 6 novembre 2023 à 9 h 00 au vendredi 8 décembre 2023 à 17 h 00, dans la commune de La Ferté-Bernard. Les pièces du dossier sur support papier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de La Ferté-Bernard, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 9 h à 12 h.

Il pourra également être consulté dans le même délai, sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr raccourci « vous accompagner – consultations et enquêtes publiques – un menu déroulant vous permettra de rechercher la commune de La Ferté-Bernard – 2023 »), à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique ainsi que sur le site Internet de la commune de La Ferté-Bernard « www.la-ferté-bernard.fr », jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment un résumé non technique et une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse à cet avis du porteur de projet.

Monsieur Moïse RAIMONDEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de La Ferté-Bernard. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- Le lundi 6 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le samedi 25 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le vendredi 8 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie de La Ferté-Bernard, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de La Ferté-Bernard, 13 Rue Viêt – 72 400 La Ferté-Bernard, soit sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr raccourci « vous accompagner – consultations et enquêtes publiques – un menu déroulant vous permettra de rechercher la commune de La Ferté-Bernard – 2023 ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la Société JP Énergie Environnement / SOLEIA LFB – 12, rue Martin Luther King – 14 280 SAINT-CONTEST.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de La Ferté-Bernard ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 7,9 MWc, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et d'une citerne incendie souple, au lieu-dit « L'Epar » sur la commune de La Ferté-Bernard.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.